

Résultats des entreprises

Fin 2017, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) aurait été supérieur à son niveau de fin 2016, à 32,0 % contre +31,6 %. Il est resté stable en début d'année avant de se redresser dès le deuxième trimestre, en raison notamment de l'effritement du cours du Brent. Au second semestre, il aurait augmenté de nouveau, car les gains de productivité auraient plus que compensé le dynamisme des salaires et la légère remontée du cours du Brent.

Début 2018, le taux de marge serait stable au premier trimestre, l'effet de la hausse du taux du CICE étant compensé par celui, baissier, des prix de l'énergie et des salaires, avant de fléchir pour atteindre 31,8 % à la mi-année sous l'effet de l'accélération des salaires réels.

Le taux de marge fin 2017 aurait été supérieur à celui de fin 2016

En moyenne sur 2017, le taux de marge des SNF serait stable à 31,8 %. Il avait légèrement fléchi en 2016 (-0,1 point), après une forte remontée en 2015 (+1,5 point). Les salaires réels auraient été

de nouveau plus dynamiques que les gains de productivité et la remontée du prix du pétrole aurait rogné un peu les marges.

Descendu à 31,6 % au premier trimestre 2017 du fait de la hausse du prix du pétrole, le taux de marge est remonté à 31,8 % au printemps avec le reflux du cours du Brent (*tableau*). Globalement sur le premier semestre 2017, l'accélération de la productivité a plus que compensé celle des salaires. Au troisième trimestre 2017, les hausses de salaire ont compensé les gains de productivité et le taux de marge est resté stable. Au quatrième trimestre, les salaires réels auraient marqué le pas du fait de la remontée de l'inflation alors que la productivité aurait accéléré, contribuant à la hausse du taux de marge. En fin d'année, la remontée du prix du pétrole aurait néanmoins pesé pour -0,3 point et au total, le taux de marge n'aurait augmenté que légèrement, à 32,0 %. Il serait resté inférieur à sa moyenne entre 1988 et 2007 (*graphique 1*), essentiellement du fait des services. À l'inverse, dans l'industrie, il continuerait d'être au plus haut depuis 2000 (*graphique 2*).

Décomposition du taux de marge des sociétés non financières (SNF)

en % et en points

	2016				2017				2018		2016	2017	2018 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Taux de marge (en niveau)	32,3	31,8	31,7	31,6	31,6	31,8	31,8	32,0	32,0	31,8	31,8	31,8	31,8
Variation du taux de marge	0,3	-0,4	-0,1	-0,1	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	-0,2	-0,1	-0,1	0,1
Contributions à la variation du taux de marge													
des gains de productivité	0,3	-0,4	-0,1	0,0	0,3	0,3	0,2	0,4	0,0	0,1	0,0	0,6	0,6
du salaire par tête réel	-0,4	0,0	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	0,0	0,0	-0,3	-0,9	-0,7	-0,4
du taux de cotisation employeur	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0
du ratio du prix de la valeur ajoutée et du prix de la consommation	0,4	-0,2	0,0	0,0	-0,2	0,2	0,0	-0,3	-0,1	0,1	0,6	-0,2	-0,2
d'autres facteurs	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1

Prévision

Note : le taux de marge (TM) mesure la part de la valeur ajoutée qui rémunère le capital. Sa variation se décompose de façon comptable entre :
 - les évolutions de la productivité (Y/L), avec Y la valeur ajoutée et L l'emploi, et du ratio du prix de la valeur ajoutée au prix de la consommation, ou termes de l'échange (P_{va}/P_c), qui jouent positivement ;
 - les évolutions du salaire moyen par tête réel (SMPT/P_c) et du taux de cotisation employeur (W/SMPT, où W représente le coût du travail par tête), qui jouent négativement.
 - d'autres facteurs : il s'agit notamment des impôts sur la production nets des subventions, dont le CICE¹.

Cette décomposition est synthétisée dans l'équation :

$$TM = \frac{EBE}{VA} \approx 1 - \frac{W \cdot L}{Y \cdot P_{va}} + \text{autres facteurs} = 1 - \frac{L}{Y} \frac{W}{SMPT} \frac{P_c}{P_{va}} + \text{autres facteurs}$$

1. Le CICE réduit l'impôt sur les sociétés, mais la comptabilité nationale l'enregistre comme une subvention aux entreprises, comme le recommande le Système européen des comptes dans sa dernière version (SEC 2010).

Source : Insee

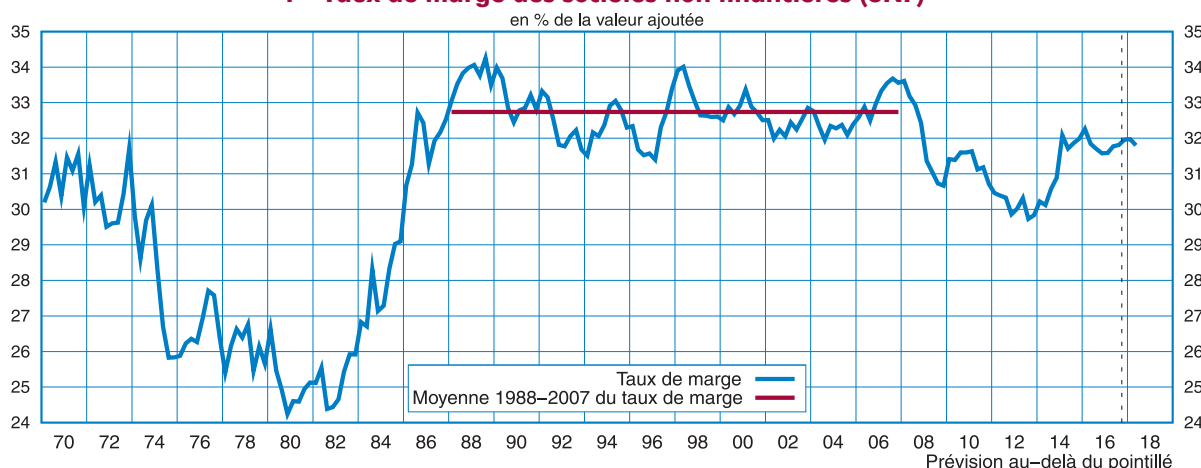
Le taux de marge fléchirait légèrement au premier semestre 2018

Au premier trimestre 2018, le taux de marge des SNF se stabiliserait, à 32,0 %, avant de fléchir au deuxième trimestre pour atteindre 31,8 % à la mi-année. Les gains de productivité ne compenseraient pas la dynamique des salaires réels. De leur côté, les prix à la consommation progresseraient plus vite que ceux de la valeur ajoutée, du fait de l'augmentation de la fiscalité énergétique au 1^{er} janvier puis des taxes sur le

tabac au 1^{er} mars. Ceci pèserait comptablement sur le taux de marge, avec une contribution de -0,1 point au premier trimestre.

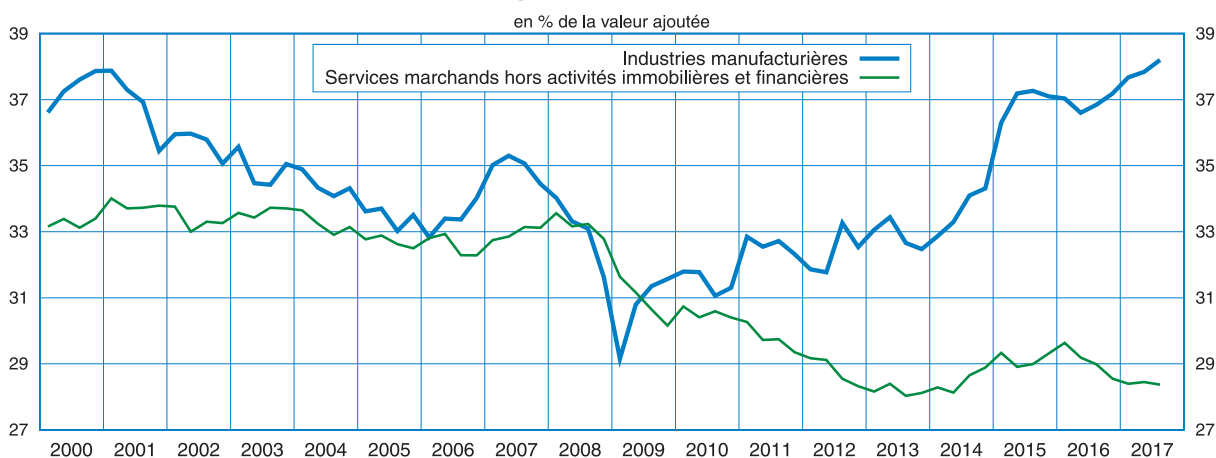
Enfin, les montants accordés en 2018 au titre du CICE augmenteraient nettement, le taux ayant été porté de 6 % à 7 % sur la masse salariale de 2017. Cette hausse serait en partie compensée par la baisse des montants de la prime à l'embauche pour les PME, la fin d'entrée dans le dispositif datant du 30 juin 2017. ■

1 - Taux de marge des sociétés non financières (SNF)



Source : Insee, comptes trimestriels

2 - Taux de marge dans l'industrie et les services



Source : Insee, comptes trimestriels